

**Les droits d'inscription et frais de formation à l'ISPED pour les étudiants hors UE  
Année 2019-2020**

**Message de la direction à l'attention des étudiants hors UE**

L'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur fixe un taux différencié sur les droits d'inscription pour les étudiants hors UE.

Les droits d'inscription pour un master sont ainsi fixés à 3770 euros à compter de la rentrée 2019.

L'université de Bordeaux s'est positionnée en faveur de la mise en place d'exonération partielle des droits d'inscription sur critères généraux pour les étudiants hors UE (Cf délibération du CA de l'UB du 16/04/2019):

1.1 Exonération partielle sur critères de nationalité (étudiants provenant d'un des 81 pays définis à faible revenu ou revenu moyen-inférieur par la Banque mondiale ou ressortissants de l'Algérie et du Gabon)

1.2 Exonération partielle sur critères d'excellence académique

Dès le mois de décembre 2018, l'ISPED s'était positionné en faveur de la suspension de cette mesure ou à défaut pour la mise en place d'exonérations en faveur des étudiants originaires des pays à faible revenus.

**TARIFS**

Etudiants en Formation Initiale : droits d'inscription

Adultes en reprise d'études : droits d'inscription + frais de formation



Parcours	Tarifs appliqués en 2018-2019		Tarifs prévus par la réforme en 2019-2020		Les modalités de l'UB en 2019-2020		
	Droits d'inscription	Frais de formation	Droits d'inscription	Frais de formation	Droits d'inscription		Frais de formation
					<b>Pas d'exonération</b>	<b>Si exonération partielle*</b>	
1° année Master, Mention Santé Publique (1)	243	3600	3770	3600	3770	243	3600
1° année Master, Mention Santé Publique - Enseignement via Internet (1)	243	4700	3770	4700	3770	243	4700
2° année Master, Mention Santé Publique - Enseignement via Internet	243	4700	3770	4700	3770	243	4700
2° année Master, Mention Santé Publique - Parcours Biostatistique	243	4100	3770	4100	3770	243	4100
2° année Master, Mention Santé Publique - Parcours Cadre de santé - Manager	243	3000	3770	3000	3770	243	3000
2° année Master, Mention Santé Publique - Parcours Épidémiologie	243	4100	3770	4100	3770	243	4100
2° année Master, Mention Santé Publique - Parcours Management des Organisations Médicales et Médico-Sociales (cycle classique)	243	4100	3770	4100	3770	243	4100
2° année Master, Mention Santé Publique - Parcours Management des Organisations Médicales et Médico-Sociales (cycle professionnel)	243	5500	3770	5500	3770	243	5500
2° année Master, Mention Santé Publique - Parcours Promotion de la Santé Orientation Développement Social	243	4100	3770	4100	3770	243	4100
2° année Master, Mention Santé Publique - Parcours Promotion de la Santé Orientation Education Thérapeutique du Patient	243	4100	3770	4100	3770	243	4100
2° année Master International, Mention Santé Publique - Parcours I-Proms (2)	243	2000/3750	3370	3750	243	<i>pas d'exonération possible</i>	2000/3750
2° année Master, Mention Santé Publique - Parcours : Public Health Data Science	<i>non ouvert</i>	<i>non ouvert</i>	3770	4500	3770	243	4500
2° année Master, Mention Santé Publique - Parcours Santé Internationale	243	4100	3770	4100	3770	243	4100
2° année Master, Mention Santé Publique - Parcours Santé Travail Environnement	243	4100	3770	4100	3770	243	4100
2° année Master, Mention Santé Publique - Parcours Système d'Information et Technologies Informatiques	243	4100	3770	4100	3770	243	4100

(1) En cas de validation antérieure de DU(s) via Internet de l'ISPED, les frais de formation sont réduits au prorata des heures d'enseignement restant à valider.

(2) Les montants des droits d'inscription et des éventuelles exonérations sont prévus dans la convention entre l'UB et les établissements étrangers (cf art.4 de la délibération du CA de l'UB du 16/04/19) : pour le master I-proms les frais de formation pour les étudiants en FI est de 2000 euros et pour les adultes en reprise d'études est de 3750 euros